

Mairie de lantenay

Conseil municipal

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 4 JUIN 2012

Convocation du : 30 / 05 / 2012

Présents : H. LEROY, G. PELISSON, A. PERTREUX, O. ADAMOWICZ, J.P. BALLAND, D. BRUNET, N. ESCUDERO, L. FOMBONNE, C. PELLEGRINI, C. ROLLET, F. RONDOT

Excusé : J. MARCHAS

SOUS LA PRESIDENCE DE MR LE MAIRE

1°) Délibération : Voies communales

Suite à une erreur du Cadastre, la voie « Sur le Bac » avait été enregistrée comme une voie privée appartenant à la copropriété du lotissement du Tremblay. Elle appartient en réalité à la Commune. Le Conseil décide donc de la reclasser « Voie Communale ».

2°) Ramassage des champignons

La société espagnole Rovellons Estany demande au Conseil l'autorisation de ramasser les lactaires à lait rouge sur le territoire de la commune, sous le contrôle de l'ONF. Aucune rémunération n'est proposée. Le Conseil n'accorde pas cette autorisation.

3°) Élections législatives des 10 et 17 juin 2012

Le Conseil fixe le planning de tenue du bureau de vote pour ces deux dates.

4°) Bornage de la parcelle de la Bêchée

Le terrain de la Bêchée, mis en vente par la Commune, comprend une étroite bande de 70 m² située devant la maison et l'atelier de M. Claude VELLAS, dans laquelle sont enterrées des conduites. Le Conseil décide de conserver cette bande de terrain, ainsi que la bande située dans son prolongement, le long du chemin, en la faisant borner. La Commune pourra ainsi continuer d'y faire passer les différents réseaux.

5°) Fromagerie

M. le Maire a rencontré une représentante du CAUE, afin de faire réaliser une étude gratuite portant sur la rénovation éventuelle de l'ancienne fromagerie. Son rapport doit parvenir à la Commune prochainement.

Lors de cette rencontre, la représentante du CAUE a estimé qu'il était possible de réaliser deux appartements à l'étage, ainsi qu'un troisième dans les combles.

En revanche, la construction au rez-de-chaussée d'une salle de réunion / repas pourrait s'avérer problématique, en raison des normes très contraignantes pour la cuisine. Un compromis envisageable serait de remplacer la cuisine par une unité de réchauffe.

Le Conseil rappelle qu'il n'envisagera de réaliser cette opération qu'à la condition que les montants des loyers des appartements compensent entièrement les mensualités du prêt.

6°) Organisation du repas du 14 juillet 2012

Pour ce repas, le Conseil décide de conserver l'organisation qui avait été retenue les années précédentes. Le CCAS se réunira à cet effet le mercredi 13 juin à 20 h.

7°) Questions diverses

- Délibération : Le Conseil décide de prolonger la convention qui le lie au SATAA (Service d'Assistance Technique à l'Assainissement Autonome), celle-ci arrivant à expiration.
- Épaveuse : M. le Maire donne lecture de la convention que la Commune de Lantenay va proposer à celle d'Outriaz, concernant le parage de l'épaveuse communale.
Cette convention a une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction.
Elle prévoit notamment :
 - Une utilisation partagée de l'épaveuse par les deux communes, suivant un planning fixé par les deux agents communaux ;
 - Le partage de tous les frais d'entretien, réparation, assurance, chaque commune assurant 50% de ces frais quels qu'ils soient ;
 - Le stockage de l'épaveuse à Lantenay, selon les consignes de l'employé communal de Lantenay.
- Finances : M. le Maire informe le Conseil que les finances de la Commune sont en hausse et à un niveau satisfaisant, suite à plusieurs rentrées d'argent.
Elle dispose à ce jour de 29 927,57 €.
- M. le Maire donne lecture d'une lettre de Mme FRANCHINO, dont la maison se retrouve inondée en cas de fortes pluies. Mme FRANCHINO demande à la Commune l'autorisation de creuser entre sa maison et la route pour faire poser un film plastique et un drain, afin d'étancher son mur. Le Conseil donne son accord.
- Ambroisie : L'Agence Régionale de Santé demande à M. le Maire de désigner un responsable « Ambroisie » pour la Commune de Lantenay. M. le Maire propose M. Jacques MARCHAS.
- Lotissement « La Combe » : La haie au carrefour de la route du Tremblay déborde de 1 mètre sur la voie publique, et est trop haute. M. le Maire a envoyé une lettre recommandée aux propriétaires afin qu'ils la fassent tailler.
Le Conseil rappelle aux habitants la règle en la matière : les haies plantées à moins de 2 mètres de la limite de propriété ne doivent pas dépasser 2 mètres de hauteur.
- Course cycliste : La course des trois communes se déroulera le 24 juin, le départ et l'arrivée ayant lieu à Outriaz.
- M. Jean-Pascal BALLAND fait remarquer que de nombreux chats errants importunent les habitants.
- M. Gérard PELLISSON informe le Conseil qu'un camion de la scierie Monnet-Sève a occasionné quelques dégâts le long d'une route de la commune ; ces dégâts seront bientôt réparés.

Clôture de la réunion à 22 h 00.

Prochaine réunion le vendredi 06 juillet 19h00.